



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 14 juin 2024, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, M. MARCHAND Philippe, Mme MARETHEU Virginia, Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Mme GONTHIÉ Martine

ORDRE DU JOUR :

- *Démission d'une conseillère municipale pour raisons professionnelles*
- *Budget communal 2024*
 - *Décision modificative N°1*
 - *Réalisation d'un emprunt de 330 000 € pour le financement de la restructuration et de l'extension de l'école*
- *Restructuration et extension de l'école – Organisation du déménagement*
- *Eclairage public parking du jardin du Guédou : devis SDE22 pour la fourniture et pose d'un mât solaire*
- *Programme voirie : résultats d'appel d'offres et planning*
- *Questions et informations diverses*

Le conseil municipal commence par la présentation de Lyne Meunier, jeune brénosienne qui vient d’être élue au conseil communautaire. Arborant son « écharpe » tricolore, elle affirme sa volonté d’organiser des rencontres intergénérationnelles, de développer des éco gestes et aimant le sport, elle souhaiterait participer au réaménagement du terrain derrière la mairie.

Le conseil municipal prend acte de la démission de Mme RAULET Laura pour raisons professionnelles.

1) Budget communal 2024 – Décision modificative N°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité d’effectuer les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13461 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	75 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	75 000.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
D-204181 : Subv org.publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	3 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	3 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	3 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2157-1004 : Acquisition de matériel	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-1004 : Acquisition de matériel	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 000.00 €	12 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-1031 : Rénovation école publique	0.00 €	175 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	175 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	12 900.00 €	187 900.00 €	0.00 €	175 000.00 €
Total Général		175 000.00 €		175 000.00 €

2) Budget commune 2024 – Réaménagement et extension de l’école - Réalisation d’un emprunt de 200 000 € et restructuration de la dette

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l’opération visée en objet, il est opportun de recourir à un emprunt d’un montant de 200 000 €. M.PLEVIN, du cabinet EFG, préconise dans sa prospective financière réalisée pour la recherche de marges budgétaires pour la période 2024-2026, un compactage de 2 prêts ‘Crédit Agricole’ majoré d’un nouveau besoin de financement 2024 de 200 000 € et d’un remboursement anticipé d’un prêt ‘La Banque Postale’ d’un montant de 130 000 €.

N° de prêt	Montant initial	Capital Restant Dû	Durée initiale	Échéance finale	Taux fixe	Prochaine échéance	Montant de l'échéance	Idemnit� de Remboursement Anticip� (IRA)	Int�r�ts d�s au 10/07
334315197	150 000 €	56 250.00 €	240 mois	05/12/2031	4.74%	05/09/2024	2 541.56 €	1 288.69 €	253.58 €
10753810	400 000 €	180 398.61 €	300 mois	05/08/2032	4.24%	05/08/2024	6 507.00 €	12 748.17 €	1 371.82 €
Total IRA								14 036.86 €	
Montant total + IRA								250 685.47 €	
Nouveau financement								330 000.00 €	
TOTAL								580 685.47 €	

Le conseil municipal, apr s avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions g n rales propos es par le Cr dit Agricole, et apr s en avoir d lib r , d cide,   la majorit  (11 voix pour, 1 abstention) :

Article 1 : Principales caract ristiques du contrat de pr t

- **Montant du contrat de pr t** : 580 685.47 €
- **Dur e du contrat de pr t** : 240 mois
- **Objet du contrat de pr t** : financer les investissements (travaux  cole) et restructuration de la dette
- **Frais et commissions** : 0.15 % du montant du financement, d duits du 1^{er} d blocage de fonds
- **Index** : Euribor 3 mois jour
- **Particularit s** : R vision trimestrielle – Amortissement sur mesure
- **Ech ances** : Int r ts trimestriels
- **Valeur index** : + 3.712 %
- **Marge** : + 0.96 %
- **1^{er} d blocage** apr s la signature de l'offre
- **Taux d'int r t plancher** : **0.00 %** (le taux d'int r t plancher est la valeur minimale du taux d'int r t peu importe l' volution de l'index de r f rence)
- **Remboursement anticip  (Partiel ou Total) d finitif sur Euribor Sec** : Aucun frais
- **Particularit s du pr t   taux variable - Passage   taux fixe**

Avant chaque date de r vision de taux, le Pr teur ouvre   la Collectivit  Emprunteuse une option de transformation du taux r visable en taux fixe aux conditions suivantes :

- la demande de passage du taux r visable en taux fixe doit  tre adress e   l'Agence avant le 45^{ me} jour pr c dant la date de r vision par lettre recommand e avec accus  de r ception,
- le Pr teur proposera alors   la Collectivit  Emprunteuse un taux fixe  quivalent   ceux des bar mes en vigueur   la date de r ception de la demande pour un pr t d'une dur e  quivalente   la dur e r siduelle du pr t,
- la date de passage   taux fixe sera celle fix e pour la r vision du taux,
- la transformation du taux r visable en taux fixe ne peut avoir lieu qu'une fois dans la vie du pr t. L'option exerc e est d finitive sans possibilit  de retour   un taux r visable,
- la transformation du taux r visable en taux fixe fera l'objet d'un avenant au pr sent contrat lequel pr cisera le nouveau taux d'int r t et les modalit s de remboursement anticip  du pr t   taux fixe,
- en cas de refus du taux fixe propos , le contrat sera poursuivi sans modification.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Madame le Maire est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

3) Parking jardin du Guédou – Fourniture et pose d'un mât solaire

Madame le Maire présente le projet de fourniture et de pose d'un mât solaire sur le parking du jardin du Guédou proposé par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 4900 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **2 949.08 Euros**. Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 % en totalité à la charge de la collectivité auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22. Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de fourniture et de pose d'un mât solaire sur le parking du jardin du Guédou proposé par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

4) Programme voirie 2024

Dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux travaux de voirie, Madame le Maire informe le conseil municipal du résultat de l'appel d'offres :

➤ Tranche ferme

- Le Bois Rillet - 470 ml – 1000 m² : 11 685.40 € HT
- Le Bas Breil – 1400 ml – 2660 m² : 29 923 € HT

L'entreprise retenue pour la réalisation des travaux est l'entreprise EUROVIA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la tranche ferme et décide d'affermir la tranche conditionnelle pour un montant total de **41 608.40 € HT soit 49 930.08 € TTC**.

La somme nécessaire est inscrite au Budget 2024 – Section Investissement – Opération 1002 – Article 231.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Ecole

Le chantier de l'école ayant pris du retard, les travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment ne commenceront que le 8 juillet.

• Tondeuse

Suite à l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée, l'ancienne sera vendue pour pièces.

• Plan de Sauvegarde Communal

La maquette du Plan de Sauvegarde Communal est présentée. L'objectif est de diffuser le plan définitif au mois de Septembre.

• Eco-pâturage

Le terrain près du hangar communal va être préparé pour l'accueil de moutons en Eco-pâturage.

- Equipements salles communales

Pour une meilleure gestion et maintenance des salles communales, le conseil municipal décide de ne pas mettre en location ni en prêt les tables, chaise et bancs.

La Secrétaire de séance,

Martine GONTHIÉ



Le Maire,

Evelyne GASPAILLARD

